

**FORMULAIRE  
FORMULE 63A**

**AVIS D'APPEL  
(par le Procureur général ou par un avocat désigné)**

N° du dossier d'appel \_\_\_\_\_

COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTRE:

SA MAJESTÉ LA REINE

APPELANTE

- et -

(nom de l'intimé)

INTIMÉ

**AVIS D'APPEL  
(FORMULE 63A)**

1. Appelant: Le Procureur général du Nouveau-Brunswick (*ou* du Canada)
2. Date du jugement: .....
3. Date de la sentence: .....
4. Lieu du procès: .....
5. Nom du tribunal: (Cour du Banc de la Reine *ou* Cour provinciale)
6. Nom du juge: .....  
siégeant avec (*ou sans*) jury.
7. Inculpation: ..... (*indiquer l'acte criminel dans les termes mêmes de l'acte d'accusation ou de la dénonciation et mentionner la loi créant l'infraction*) .....
8. Réponse à l'inculpation: .....
9. (*S'il y a lieu*) La sentence imposée: ..... (*préciser la sentence*) .....
10. Les avocats au procès:
  - a) Pour la Couronne .....
  - b) Pour l'accusé .....
11. L'appelant en appelle du jugement (*ou verdict*) d'acquiescement en se fondant sur des motifs soulevant une question de droit seulement (*ou demande l'autorisation d'en appeler de la sentence imposée et, si l'autorisation est accordée, en appelle de la sentence*).
12. L'appelant demandera à cette cour d'annuler le jugement (*ou verdict*) et d'ordonner un nouveau procès (*ou d'annuler le verdict et de rendre un verdict de culpabilité ou de modifier la sentence*).

Formule 63A

13. Motifs d'appel: ..... (les énoncer). .....

14. Adresse de l'appelant aux fins de signification: .....

15. (S'il y a lieu) L'intimé est un adolescent selon la définition de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (Canada).

FAIT à ..... le ..... 19. ....

.....  
Avocat de l'appelant

DESTINATAIRES: Le registraire de la Cour d'appel

L'intimé

TR/82-13; TR/87-176; TR/94-41